

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : courriers@eauxtdp.fr
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 04/03/2022

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Sortie et cession du véhicule BV 710 MK	2022-03	15/02/2022

Fait à ST ANDIOL, le 04/03/2022
Le Directeur administratif, financier
et moyens généraux

Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 15 février 2022

Le conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 15 février 2022 à 18h30 au pôle intergénérationnel de CABANNES, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc (en visioconférence), BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre, TATON Robert, TROUSSEL Marc.

Procurations : LEPIAN Jean-Louis (procuration à PAULEAU Serge), MARCON Patrick (procuration à FAURE Vincent), MILLET Isabelle (procuration à SEISSON Jean-Pierre).

Absents : FERRIER Pierre, GILLES Max, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MOURGUES Gilles.

Quorum : 8	Présents : 15	Suffrages exprimés : 18	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 9 février 2022			

N° de la délibération : 2022-03

Objet : Sortie et cession du véhicule BV 710 MK

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le véhicule BV 710 MK est un véhicule acquis pour le service éclairage public du SIVOM DURANCE ALPILLES en 2011.

Ce véhicule est hors d'usage depuis le mois de novembre 2021. Un devis de réparation a été sollicité mais le coût des réparations est prohibitif comparé à la valeur et à l'état du véhicule.

Il est proposé à l'assemblée de sortir ce véhicule amorti de l'état de l'actif.

Il est proposé de céder ce véhicule à M. Olivier QUENIN pour un montant de 500,00 €.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président,

VALIDE la sortie du véhicule BV 710 MK de l'état de l'actif de la Régie ;

VALIDE la cession du véhicule en l'état à M. Olivier QUENIN pour un montant de 500,00 €

Fait et délibéré en séance,
A CABANNES, le 15 février 2022

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 09/03/2022

Publication le : 11/03/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.